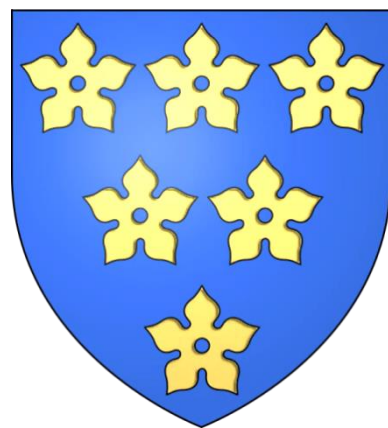


# BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



## S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

À la une : La fibre optique, suite et fin !



Mais aussi : Vie de la commune, fiscalité impôts locaux !

S'BB N°14

De Janvier 2020

## Sommaire

# Table des matières

SOMMAIRE.....	2
LE MOT DU MAIRE.....	3
LA FIBRE OPTIQUE , SUITE ET FIN !.....	5
VIE DE LA COMMUNE : FISCALITE - IMPOTS LOCAUX.....	6
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ? .....	8
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ? .....	10
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ? .....	11
VIVRE ENSEMBLE.....	12
VIE ASSOCIATIVE : BOUGEONS ENSEMBLE.....	14
COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	17
INFOS, DIVERS .....	25
CULTURE BOLSENHEIMOISE.....	26
LES JEUX (PAS QUE POUR LES ENFANTS.....)	27

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.



Le nouvel an en Alsace est par tradition la nuit de feux d'artifices hauts en couleur, mais aussi la prise de bonnes résolutions, alors pourquoi ne pas conjuguer les deux en commençant par nettoyer les zones de tirs.

Montrer un peu plus de respect à ceux qui au quotidien entretiennent notre commune, voilà une belle entrée dans l'année 2020 !

**Info**

### S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

**Tél :** 03 88 98 00 56 - Fax : 03 88 98 00 56

**Courriel Mairie :** mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

**Ouverture Mairie :** Les mardis de 19h00 à 21h00

Les jeudis de 9h00 à 11h00

**Tél :** 09 72 47 55 25

**Courriel Bolsemer :** contact@bolsemer.fr

**Equipe de rédaction :** Jérôme LAWI , Catherine SCHMITZ,  
Sandrine TESORO, Patrick GIRARD.

**Conception, mise en page :** Patrick GIRARD

**Directeur de la publication :** François RIEHL





## Le mot du Maire

---

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*C'est avec infiniment de plaisir qu'au nom du Conseil Municipal, je vous adresse les vœux les plus chaleureux. Ces souhaits de bonheur, justice et paix sont les derniers que je vous adresse en tant que Maire, puisque j'ai décidé de ne pas briguer de 5<sup>ème</sup> mandat. D'abord Conseiller Municipal en 1977 puis adjoint à partir de 1983, j'ai été élu Maire en 1995.*

*Un quart de siècle passé à la tête de ce village que j'aime tant !*

*Etre maire, c'est exercer le plus beau des mandats, avec ce qu'il comporte de proximité, contact et action concrète. Certes, la responsabilité est lourde mais elle est exaltante, au service de l'intérêt général, celui de la commune et de ses concitoyens. Ma devise a toujours été de servir les autres avant de se servir soi-même.*

*Notre Alsace est belle et nos villages sont plus beaux les uns que les autres. Je pense pouvoir affirmer qu'il fait bon vivre à Bolsenheim.*

*En 25 ans, Bolsenheim a bien changé. Le cadre vie a été amélioré, nous sommes desservis par le gaz de ville depuis peu, le patrimoine communal sauvegardé. Notre commune a connu une expansion maîtrisée, avec des lotissements à taille humaine et quelques constructions nouvelles. La population est à présent de 535 habitants. Bien situé sur l'axe Strasbourg-Mulhouse, elle a su garder sa ruralité et la convivialité de village. Très apprécié par les touristes qui séjournent au gîte « les Authentics » créé il y a une dizaine d'années, notre village est à présent mondialement connu ! Transformer cet ancien corps de ferme datant de 1620 tout en préservant son identité a été un vrai défi que les initiateurs du projet ont su relever avec brio. On ne peut que les en remercier.*



*Notre village a pu évoluer aussi grâce à sa desserte depuis une dizaine d'années par la ligne interurbaine de bus du Réseau 67, mais aussi par son intégration depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la Communauté de Commune du Canton d'Erstein grâce à laquelle nous bénéficions d'un itinéraire cyclable entre Schaeffersheim et Uttenheim.*

*J'espère avoir oeuvré au mieux dans ce 21<sup>e</sup> siècle si perturbé et tiens spécialement à remercier les adjoints, conseillères et conseillers qui m'ont épaulé et soutenu pendant ces 25 années.*

*J'adresse particulièrement de chaleureux remerciements à notre secrétaire de mairie, Christine HUCHELMANN et notre employé communal Alexandre SCHMIDT pour leur investissement sans faille au sein de la commune, ainsi qu'à l'ensemble des agents communaux en poste durant ces 4 mandats.*

*J'exprime également un grand merci aux bénévoles des associations pour leur implication dans la vie locale, aux habitants qui embellissent le village en fleurissant avec soin leur maison, au personnel enseignant, ATSEM qui encadrent au mieux nos enfants.*

*Je rends hommage également à nos aînés, mémoire vivante du village.*

*Je suis reconnaissant à la section de sapeurs-pompiers qui a assuré durant toutes ces années la sécurité des personnes et des biens. Je leur souhaite de continuer ainsi au sein de leur regroupement avec Schaeffersheim, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un meilleur service aux 3 communes d'Uttenheim, Schaeffersheim et Bolsenheim.*

*Je conclurai en vous disant ma fierté d'avoir pu apporter « ma pierre à l'édifice » durant ces 43 années au service de la commune. Merci à vous toutes et tous pour votre soutien et pour votre intérêt pour le devenir de notre commune et sachez mes chers concitoyens, que je serai toujours présent pour un conseil, un renseignement ou autre.*

*Du fond du cœur, Bolsenheimoise, Bolsenheimois,  
bonne et heureuse année 2020 !*



François RIEHL, votre Maire

**Eglëckliches  
nëies Johr !**

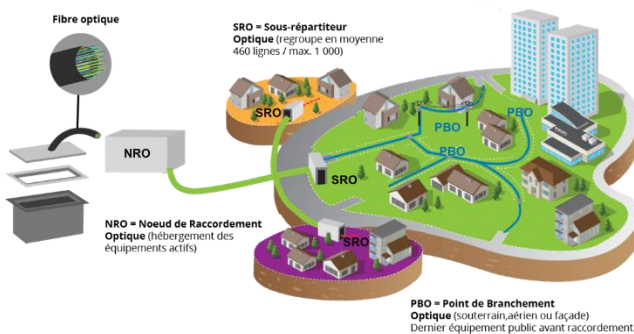




## La fibre optique , suite et fin !

### Délais respectés

Nous y voilà, elle est enfin là. Après deux années d'attente, la fibre optique est déployée jusqu'à l'entrée de votre maison, que ce soit en aérien ou enterrée elle est maintenant disponible. Le réseau mis en place par la société Rosace, mandatée par la région Grand EST et en liaison avec les deux conseils départementaux est maintenant mis à la disposition des prestataires intéressés par la revente de services et prestations.



### Les offres fibre optique, laquelle choisir ?

Surtout ne pas se précipiter, la ligne cuivre\*(RTC, ADSL) même avec un faible débit, reste présente, aussi est-il important de prendre son temps et de bien réfléchir à ses besoins.

Ils sont de 3 ordres :

- Internet (de quel débit ai-je besoin ?)
- Téléphonie fixe via internet (tarifs selon les destinations)
- Télévision (TNT, VOD, Netflix etc.). C'est selon vos besoins ou vos envies.

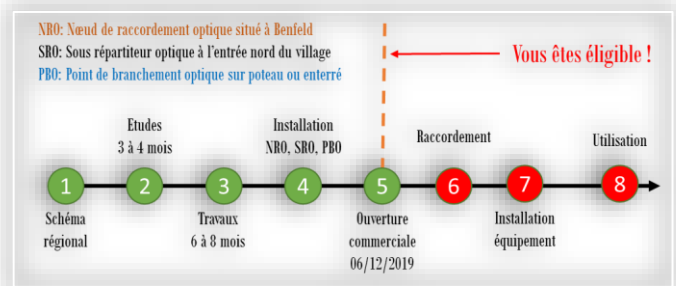
On peut émettre une 4<sup>e</sup> possibilité :

Le rajout d'un abonnement de téléphone mobile (smartphones, iPhone), basé sur une technologie différente mais qui peut faire l'objet d'un package chez certains opérateurs et faire baisser la facture globale de vos moyens de communication.



Lors de l'installation, il est impératif de préserver les accès existants que ce soit l'accès téléphonique via la ligne cuivre ou bien un autre accès, câble-coaxial par exemple.

**Supprimer cet accès cuivre peut avoir des conséquences, que ce soit pour vous-même, ou pour les prochains occupants dans le logement.**



**Il est urgent de ne pas se précipiter !  
 Ne vous laissez pas influencer par des techniques de vente « agressives »**

### Les prestataires qui sont-ils ?

Les offres sont pléthores, les principaux opérateurs ne sont pas ou peu connus du grand public. Ils ont cependant une grande expérience dans le domaine des télécommunications.



Les opérateurs nationaux présents sur le réseau Rosace se fait de manière progressive. L'ouverture commerciale des offres de ces opérateurs dépend de leurs propres procédures techniques et de leurs calendriers respectifs. Cela leur vaut l'ire, à juste titre, des instances départementales pour le manque de volonté à se manifester et rejoindre le grand projet du Très Haut Débit pour tous.



### Surcots, mauvaises surprises

Le raccordement de la fibre **sur votre propriété** et à l'intérieur de votre logement est en principe gratuit. Le prestataire utilisera soit une ligne aérienne dédiée soit un fourreau enterré existant (utilisé pour l'ADSL\* ou RTC\*). Les choses se compliquent pour le cas où le technicien ne serait pas en mesure de passer la fibre dans le fourreau (écrasé ou bouché). Il vous appartiendrait dans ce cas de résoudre le problème par vous-même ou à vos frais avec l'aide d'un professionnel.

\* ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line)  
 \* RTC (Réseau téléphonique commuté)



## Vie de la commune : fiscalité – impôts locaux



Pour assurer ses missions, les collectivités locales s'appuient sur différents impôts, tels que les taxes d'habitation, foncières et annexes.

Souvent par méconnaissance, parfois par négligence et plus rarement par calcul intéressé, propriétaires ou locataires peuvent omettre l'actualisation fiscale de leurs biens au détriment des ressources des collectivités locales.

**Voyons ensemble comment cela fonctionne !**

### La base de calcul



La **valeur locative cadastrale** d'un bien sert de base d'imposition aux divers impôts locaux.

Chaque local susceptible de donner lieu à une imposition au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière ou d'une taxe locale annexe, fait l'objet d'une évaluation foncière.

Cette valeur locative est fixée après consultation des commissions communales ou départementales des impôts directs lors des opérations de révision foncière.

Celle-ci peut être modifiée selon différents événements affectant le bien.



Taxe d'habitation, taxe foncière... ces impôts sont dus par les occupants des locaux et par les propriétaires au bénéfice des collectivités locales qui assurent en contrepartie services et infrastructures. Plusieurs données entrent dans le calcul des impôts locaux depuis la valeur des biens jusqu'à la situation de celui qui les doit.



### Définition

La **valeur locative cadastrale** représente le loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales à une date de référence.

Elle est calculée à partir des conditions du marché locatif au 1er janvier 1970 pour les propriétés bâties.

## J'ai besoin d'un formulaire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>



### Évaluation des propriétés



Pour les immeubles d'habitation, **les valeurs locatives** sont déterminées par voie de comparaison.

La méthode consiste à définir des catégories d'immeubles (**8 catégories**) en fonction de leur qualité sur le plan national et dans chaque commune puis, pour chaque catégorie, à déterminer un tarif d'évaluation au mètre carré.

Une fois ce premier travail effectué, chaque local à évaluer est rattaché à une catégorie.

**Sur la base des déclarations souscrites par les propriétaires**, la valeur locative de chaque local est calculée en appliquant le tarif à sa surface pondérée.

Cette dernière est obtenue en appliquant à la superficie réelle des locaux, des correctifs traduisant les divers facteurs qui influent, dans des conditions normales de fonctionnement du marché locatif, sur le niveau des loyers :

- nature des divers éléments composant le local ;
- importance de la surface du logement ;
- état d'entretien de la construction ;
- situation géographique de l'immeuble dans la commune et emplacement particulier du local ;
- confort du local (baignoire, douche, gaz, ...).

Événements affectant cette valeur locative cadastrale.

- D'une part, elle est modifiée annuellement par des coefficients forfaitaires d'actualisation et de revalorisation.
- D'autre part, elle est mise à jour pour tenir compte des modifications qui concernent votre bien.

## Obligations déclaratives

Les constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation doivent être déclarés :

- par le propriétaire ;
- auprès du service des impôts fonciers du lieu de situation des biens ;
- dans les 90 jours de la réalisation définitive du changement.

Selon la nature des changements, l'obligation déclarative se traduit par le dépôt d'une déclaration spécifique :

- Pour les constructions nouvelles :
  - \* Déclaration modèle H1 (maisons individuelles).
  - \* Déclaration modèle H2 (appartements).
  - \* CBD (locaux commerciaux et biens divers).
  - \* Modèle U (établissements industriels relevant de la méthode comptable).
  - \* ME (locaux à caractère exceptionnel).
- Pour les changements de consistance.
- Pour les changements d'affectation.

Les deux autres types de changements (changements de caractéristiques physiques et d'environnements) ne sont pas soumis à obligation déclarative mais ils sont constatés d'office par le service au vu d'informations provenant de réclamations de propriétaires ou de locataires, de demandes de maires, de la commission communale des impôts directs ou de toute autre source.

## Les 5 changements modifiant la valeur locative

### • Constructions nouvelles, reconstructions,

Il s'agit de l'édification d'un bâtiment pour la première fois sur une parcelle non bâtie ou d'un bâtiment reconstruit sur l'emplacement d'un bâtiment démolé.



### • Changements de consistance,

Transformations apportées à la composition d'un local préexistant et ayant pour effet d'en modifier le volume ou la surface.

### • Changements d'affectation

- \* Passage d'un groupe de locaux à un autre.  
Ex : local commercial devient local d'habitation.
- \* Perte, obtention d'une exonération permanente.  
Ex : bâtiment rural qui devient local d'habitation.

### • Changements de caractéristiques physiques

Travaux d'amélioration importants sans incidence sur la superficie ou le volume du local, comme :

- \* Installations d'équipements nouveaux.
- \* Gros travaux de remise en état.
- \* Aménagement de combles en pièces habitables.

### • Changements d'environnements

S'agissant du bâti, ce sont les phénomènes extérieurs affectant l'environnement immédiat de la construction et entraînant des avantages ou des inconvénients pour les occupants. Ce sont :

- \* La réalisation d'opérations d'urbanisme ou d'équipements collectifs.
- \* L'implantation ou la suppression d'établissements générateurs de nuisances.

## Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Cette déclaration permettra à l'administration fiscale calcul de votre impôt

## Police de l'urbanisme

Le maire est le premier et principal garant de la mise en œuvre d'une police de l'urbanisme efficace sur le territoire communal.

L'expérience démontre qu'il lui est nécessaire d'intervenir le plus rapidement possible dès l'apparition des premières velléités d'infraction.







## Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?

### Les naissances



**Eléna LABBÉ**, née le 25 août 2019, à Strasbourg  
de Tristan LABBE  
et de Aurélie LEBORGNE

1a, rue du Ruest

**Mathéo VIDAL**, née le 15 octobre 2019, à Strasbourg  
de Arnaud VIDAL  
et de Marine BRUCKER

1a, route d'Osthouse

**Lucie KRUGER**, née le 2 septembre 2019, à Strasbourg  
de François KRUGER  
et de Emilie HEINRICH

27, rue Principale

La municipalité félicite les  
heureux parents ainsi que  
les nouveaux mariés.

### Le mariage



Un mariage est toujours un événement dans notre village; tout particulièrement lorsqu'il est célébré par un de nos conseillers municipaux.

Le 6 juillet, en présence de François RIEHL, Maire de Bolsenheim, Jean-Marie KELLER a eu la joie, l'honneur et le bonheur d'unir la destinée de sa fille **Laure**, assistante commerciale à celle de **Clément HUSSER**, technicien en bureau d'étude.



### Décès

Monsieur le Maire, ses Adjointes et les membres du Conseil Municipal s'associent à la peine de la famille et présentent leurs sincères condoléances.

**Madame OBRECHT** veuve  
**SCHMITT Marie Henriette Irène.**  
Le 30 septembre 2019 à  
Strasbourg







## Quoi de neuf à Bolsenheim ?

### Les Noces d'or de Paulette et René SCHIEBER

*Vieillir avec moi !  
Le meilleur est encore à  
venir !  
Robert Browning*



Les noces d'or de Paulette et René SCHIEBER

Il y a 50 ans, le 25 avril 1979, Paulette et René unissaient leurs destinées.

Originaire d'Uttenheim, Paulette, née KAPPLER le 21 août 1948, a grandi au sein d'une famille de 3 enfants. Employée pendant 12 ans à la « Coopé » au Port du Rhin, elle fut ensuite employée de maison puis porteuse DNA pendant 25 ans. Un temps membre du Conseil de Fabrique, elle aime consacrer son temps libre au tricot et à la lecture.

Né à Strasbourg le 07 novembre 1937, René a eu le malheur de perdre son papa alors qu'il n'avait que 13 ans.



C'est à ce moment-là que sa maman et lui sont venus habiter à Bolsenheim, où les grands-parents tenaient le café-restaurant rue Principale. Tourneur sur métaux, il a travaillé à Königshoffen puis Fegersheim jusqu'à sa retraite, et fut porteur DNA ensuite. Grand amateur de foot, il a même été arbitre. La pêche, le jardinage, l'aviculture et la randonnée occupent bien ses journées.

De leur union sont nées Sandra en 1972, malheureusement décédée trop tôt en 2008 et Valérie en 1978, maman de Océane, 13 ans et Loryane, 4 ans.

Paulette et René ont fêté ces 50 années de vie commune le 03 août 2019 à la salle communale de Uttenheim, où ils avaient convié parents et amis. Monsieur le maire de Bolsenheim leur a remis à cette occasion une corbeille garnie et une photo aérienne de Bolsenheim.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et encore beaucoup d'années de bonheur ensemble.

### Les parents d'élèves, quelques nouvelles.



La vente de ces papiers permet de récolter des fonds pour la coopérative scolaire des enfants de l'école de la Scheer. Un grand merci à ces bénévoles et aux villageois qui participent à ces opérations en déposant leurs vieux papiers, un geste écologique et utile.

C'est pour une bonne cause que, les parents d'élèves se sont retrouvés les samedis 12 octobre et 04 décembre, dès 9h00 du matin pour des tournées de ramassage des vieux papiers. Comme d'habitude les deux grosses bennes, mises en place par la CCCE furent remplies par ces bénévoles, qui sourient aux lèvres ne ménagent pas leur peine.



#### Le saviez-vous ?

- Election du 11 octobre 2019, parents d'élèves élus :

*BOUCHARA Laure; BURKARD Anne; CHARLEMAINE Julie ; EHRHARDT Joëlle; HATTEMER Emmanuel; NICOLLIN Jean-Pierre; STRUB Arnaud ;*

- Les parents d'élèves font le lien entre les familles des différents élèves et le conseil d'école.
- Les parents délégués sont les représentants des parents d'élèves. Ils sont présents aux trois conseils d'école et peuvent voter pour 4 voix, le règlement intérieur de l'école notamment.





## Quoi de neuf à Bolsenheim ?

### Marché de Noël 2<sup>e</sup> édition

Temps froid et sec, pour cette 2<sup>e</sup> édition du marché de Noël de Bolsenheim. Cette soirée dédiée à Saint Nicolas, venu nous rendre visite avec son âne, n'aurait pu se faire sans la bonne volonté du Conseil de Fabrique de Bolsenheim. Un grand merci à Marie José RETZ, Présidente, à Rachel HUYARD manager de l'opération, à la Communauté de Commune pour le prêt des tentes, aux exposants et tous les bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine.



Tout était là, Knacks, vin chaud, stands bien achalandés, pour passer une excellente soirée en bonne compagnie. Certes, les visiteurs n'ont pas toujours été au rendez-vous, cependant tous les présents sont repartis, les joues rouges et l'envie d'un bis répétita l'année prochaine.



Nous n'oublions pas la famille HUBER Jean-Louis, roi du sapin Nordmann, qui faisait soirée porte ouverte, avec vin chaud à volonté. Vin chaud, que les membres de la caravane du Téléthon 2019 ont pu goûter dès le lendemain. En effet chaque année nos amis pompiers et accompagnateurs sont invités à venir déguster la cuvée de l'année.



Notre coup de cœur, le stand d'objets en bois présenté par Marinette et Marcel GOETZ. C'est sous la houlette de Martin BERNHART que le jeune retraité Marcel découvre l'art de la marqueterie et le résultat est là. Ses œuvres ne démeritent pas à côté de celle du Maître.







## Quoi de neuf à Bolsenheim ?

### Repas des Aînés



Dimanche 8 décembre, les aînés du village se sont retrouvés à la salle communale autour du traditionnel repas de Noël offert par la municipalité.

Avec émotion, Monsieur le maire a adressé son dernier mot de bienvenue à l'assemblée puis une minute de silence a été observée en hommage aux défunts de l'année.

Après l'apéritif, un délicieux repas préparé par le traiteur Zurcher, natif de Bolsenheim, attendait les convives.



Entre fromage et dessert, accompagnée à l'orgue par Marie Antoni-Arrus, la chorale est venue interpréter des chants de Noël.

Un diaporama retraçant les derniers événements de la vie communale a ensuite été projeté, puis place à l'humour, avec quelques vidéos bien alsaciennes.

Une séquence nostalgie était également au programme. Des agrandissements d'anciennes photos de classe ont circulé et fait la joie des convives, qui pour certains s'y sont reconnus, tandis que d'autres y reconnaissaient même leurs parents.

Apprécié de tous, ce rendez-vous annuel a permis de passer une journée bien conviviale.

## FÊTE DES AÎNÉS







## Vivre ensemble

### Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre à Bolsenheim

Par un temps gris d'automne, après la messe, les élus de la commune, précédés de notre porte-drapeau René SCHIEBER, de nos pompiers et d'un petit nombre de villageois et villageoise, se sont mis en place pour célébrer le 101<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre.

Après l'intervention du Prêtre Marie-Gérard HARDT et les chants de la chorale, lecture fut faite du message de Madame Geneviève DARRIEUSECQ, secrétaire d'état auprès du ministre des Armées.

Message qui rend un hommage particulier à nos soldats morts pour la France en opérations extérieures.

Après le moment très solennel de la dépose d'une gerbe par les élus et le chant de la Marseillaise tout ce petit monde s'est retrouvé dans la salle du Conseil Municipal pour un beau moment de convivialité.

### Les maisons fleuries 2019



Les jurés des villages de Hipsheim, Osthouse, Schaeffersheim, Uttenheim, et M. Georger professionnel à Sand ont effectué la tournée annuelle des maisons fleuries du village.

L'année 2019 ne fut pas une année facile, canicule, restriction d'eau ont mis à rude épreuve les jardins, les fleurs et l'espérance de nos fleuristes. Un grand merci à tous ceux, qui font des efforts au quotidien pour leur plaisir, certes, mais aussi pour mettre notre village en couleur.

#### Catégorie « Habitations avec grands espaces »

1<sup>er</sup> M. et Mme Michel HAHN, 2<sup>e</sup> M et Mme Arsène MULLER, 3<sup>e</sup> M. et Mme André SCHOTT, 4<sup>e</sup> Mme Gabrielle MARTZ, 5<sup>e</sup> M. et Mme Charles KORNMANN, 6<sup>e</sup> M. et Mme SEYLLER Fernand.

Encouragements à M. et Mme Gilbert ACKERMANN, Mme Marie-Josée KORNMANN, Mme Raymonde LAWI, M. et Mme Jean GOTTAR.

#### Cours avec façade ou petits espaces

1<sup>er</sup> M. et Mme Daniel SCHOTT, 2<sup>e</sup> M. et Mme François LE MARRE, 3<sup>e</sup> M. et Mme Bernard KRUGER, 4<sup>e</sup> M. et Mme Christian LIONNET, 5<sup>e</sup> Mme Michèle SCHALL.

Encouragements à M. et Mme Joseph LAWI, M. et Mme Joseph GEISTEL, Mme Bernadette EDER, M. et Mme Vincent GUIOFFLE.

#### Façade uniquement

1<sup>er</sup> M. et Mme Burkhardt PRUTZ, 2<sup>e</sup> M. et Mme Martial HUYARD, 3<sup>e</sup> M et Mme Christian MEWES.

Encouragements à Mme Julie PLASKOTA et M. Axel SUHNER, M. et Mme Jean-Claude WETTLING.



Le jury et les accompagnateurs.





## Vivre ensemble (suite)

### Radars pédagogiques : dernier bilan

Date du premier relevé	Date du dernier relevé
15/10/2019	09/01/2020
Nombre estimé de véhicules	52025
Nombre de véhicules > 50 km/h	6009
Nombre estimé de véhicules par jour	598
Vitesse moyenne	41 km/h
Vitesse maximale	98 km/h
70% des usagers dépassent la vitesse de :	37 km/h
50% des usagers dépassent la vitesse de :	41 km/h
15% des usagers dépassent la vitesse de :	48 km/h

On s'aperçoit que 11,55 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération.

En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 0,23 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

Environ 500 véhicules / jour



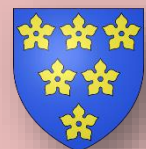
### L'école, exercice d'évacuation



Les enfants rassemblés en bon ordre lors de l'exercice d'évacuation

Par arrêté ministériel les établissements scolaires ont obligation d'organiser deux exercices de type « évacuation incendie », au minimum, au cours de l'année scolaire. Ce fut le cas, le jeudi 26 septembre pour les élèves petite et moyenne section, de Madame PETITJEAN aidée de Madame BOSCHERT et de l'ATSEM Mireille.

Dès le déclenchement strident de l'alarme, les jeunes enfants se sont rassemblés et ont quitté le bâtiment, en bon ordre et sans panique pour rejoindre le point de ralliement prévu à proximité de l'église Saint Martin.



Le SDIS67, est amené à se réorganiser selon un schéma de mise en œuvre des moyens de secours.

Aussi l'unité territoriale d'Erstein a déménagé début janvier ses moyens prépositionnés, auparavant à Bolsenheim, vers des locaux plus adaptés dans la commune de Schaeffersheim.

Ces matériels sont mis en œuvre par un effectif, en baisse, de 10 pompiers volontaires, 5 de Schaeffersheim sous le commandement du Lieutenant Gilles ROCHEFEUILLE et 5 de BOLSENHEIM sous la direction du Sergent Chef OBER Olivier, au profit des communes de Schaeffersheim, Bolsenheim et Uttenheim.



L'actualité fait de plus en plus souvent l'écho de la devise **réparer plutôt que de jeter** et ce choix devient même un acte citoyen.

Ainsi le sauvetage de la planète, qui est à l'ordre du jour, passe entre autres par la réduction des déchets, raison d'être du **Repair Café**.

Cette association de bénévoles, touche-à-tout, se déplace dans les villages sur rendez-vous, un samedi par mois pour réparer vos petits matériels. Cela pourrait se faire à Bolsenheim. Si vous avez un besoin, faites vous connaître et nous pourrions organiser une rencontre avec ces rois du dépannage.

Contact : [contact@bolsemer.fr](mailto:contact@bolsemer.fr) ou sur notre répondeur : 09 72 47 55 25



## Vie associative : bougeons ensemble...

### ADSBUB : La marche du cœur



Les marcheurs du cœur

La météo, hélas, n'était pas favorable ce jour-là, mais il en faudrait davantage pour décourager les valeureux marcheurs.



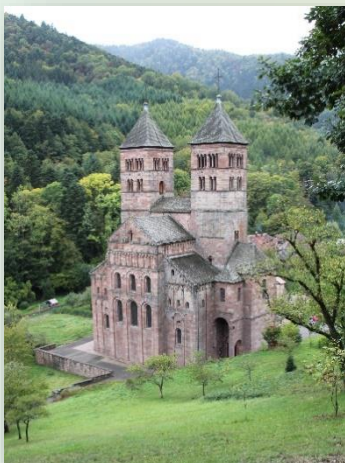
Ombrelles ou parapluies ?

Stimulés par un bon café accompagné de gâteaux confectionnés par les dames du comité, les randonneurs se sont lancés sur les sentiers dans la grisaille et l'humidité.

L'objectif de la matinée était de rejoindre la ferme-auberge du Treh, une ancienne étable d'estive transformée en auberge.

L'accueil chaleureux de l'hôte des lieux, le cadre enchanteur et un délicieux repas marcaire ont rapidement fait oublier le mauvais temps.

Ragaillardis par cette copieuse pause méridienne, tous ont quitté à regret l'auberge et sont repartis cheminer dans les nuages pour rejoindre l'autocar.



l'abbatiale de Murbach



**Dons du sang 2020**  
**02 mars - 11 mai - 31 août**  
**Salle polyvalente d'Uttenheim**

Pensez-y!



C'est devenu une tradition au sein de l'ADSUB : le deuxième dimanche d'octobre est réservé pour sa marche du cœur.

Dimanche 6 octobre, membres et amis de l'association ont donc pris place à bord d'un autocar en direction du Markstein pour un circuit concocté et testé par Jean-Luc.



Nous aussi on est là !

**ferme auberge**  
 du Haut-Rhin  
**du Treh**  
 68610 Markstein  
 Tél : 03 89 39 16 79  
[www.fermeauberge-treh.fr](http://www.fermeauberge-treh.fr)



Nos hôtes

Sur le trajet du retour, une halte à l'abbatiale de Murbach a contribué à ce que cette journée soit complète tant sur le plan physique que sur le plan culturel. L'histoire de l'abbaye, fondée en 727 par un neveu de Ste Odile, très riche et influente, qui a connu près de 1 000 ans de prospérité, a attisé la curiosité des touristes-marcheurs. Un grand merci aux organisateurs de cette sympathique et conviviale journée !





## AAES : L'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer fête Noël



En ce début d'année 2020, au nom de tous les membres de notre association, je tiens, à vous souhaiter une très belle nouvelle année.

Qu'elle soit synonyme de joie et de partage, de bonne humeur et de beaux projets mais surtout que chacun de vous ait une santé de fer pour vivre de doux moments dans nos beaux villages !

Mme Stéphanie LELIEVRE, présidente de l'AAES.

Le vendredi 20 décembre au matin, les enfants ont eu le plaisir de terminer l'année sur une note artistique et gourmande avec le spectacle « **Les pieds dans le plat** » de la compagnie Dounya. Un goûter dans les classes l'avait précédé. La matinée s'est clôturée joyeusement avec la venue du Père Noël et sa hotte remplie de cadeaux pour les classes.



*Je remercie chaleureusement tous les artistes en herbe pour leurs belles propositions.*



L'année scolaire 2019-2020 est la 2<sup>e</sup> année consécutive où l'AAES a demandé aux enfants des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 de réaliser des projets de logos qui illustreront toutes nos communications lors de l'année scolaire.

Les idées ont été nombreuses, variées et le choix a été difficile...

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-contre le gagnant de l'année.



## AGENDA

Vous pouvez prendre note des dates de nos prochaines manifestations :

- ✓ Le **samedi 14 mars** pour notre désormais traditionnelle soirée crêpes / carnaval. Rendez-vous dès 18h00 à la salle des fêtes d'Uttenheim ! Déguisés ou non, vous êtes tous les bienvenus !
- ✓ Le **vendredi 26 juin** pour notre fête de fin d'année. Cette année ce sera une soirée jeux en famille. Au programme : jeux en bois, jeux de société et barbecue. Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre à Bolsenheim, pour un beau moment de fête et de partage.



## SIVU « Forestiers », fête Noël le 20/12/2019 pour la 6<sup>e</sup> année consécutive



Le repas du SIVU « Forestier » présidé depuis 2014, par François RIEHL, notre Maire, avait cette année une tonalité particulière. En effet, après les prochaines élections municipales la présidence sera renouvelée.

C'est pourquoi, sur invitation de son président cette bande de copains s'est retrouvée dans la salle polyvalente de Bolsenheim pour fêter six années de collaboration au service de la forêt.



Travaux en forêt de Bolsenheim

Mme Sandra MICHON,  
Secrétaire du SIVU, sans  
qui rien ne serait  
possible !



Maire de Benfeld, Jacky WOLFARTH.  
Maire de Friesenheim, André KLUMB.  
Maire d'Hindisheim, Pascal NOTHIESEN et son délégué.  
Maire d'Hipsheim, Antoine RUDLOFF.  
Maire d'Huttenheim, Jean-Jacques BREITEL et son délégué.  
Maire de Kertzfeld, Claude SCHOETTEL.  
Maire de Matzenheim, Michel KOCHER (Vice-Président SIVU) et son délégué.  
Maire d'Osthouse, Christophe BREYSACH.  
Maire de Rosfeld, Jean-Claude ROHMER.  
Maire d'Uttenheim, Christian HUCK.  
Maire de Westhouse, Claude WISSEMEYER et son délégué.  
Maire de Zellwiller, Denis HEITZ et son délégué.  
Adjoint au Maire de Boofsheim, Michel BAUMERT.  
Adjoint au Maire d'Erstein, M. Marc DRESSLER (Vice-Président du SIVU).  
Adjoint au Maire d'Eschau, M. Céleste KRAYER.  
Adjoint au Maire d'Herbsheim, Maurice KREMP.  
Adjoint au Maire d'Hipsheim, M. José ISSENHART.  
Adjoint au Maire de Kertzfeld, Christian JEHL (Vice-Président du SIVU).  
Adjoint au Maire de Nordhouse, Francis PFLEGER.  
Adjointe au Maire d'Ostwald, Mme Fabienne BAAS.  
Adjoint au maire de Rossfeld, Hubert HURSTEL (Vice-Président du SIVU).  
Adjoint au Maire d'Uttenheim, Thierry MEISTERTZHEIM.  
Trésorier de la trésorerie d'Erstein, M. Marc REYDEL.  
Adjointe au trésorier d'Erstein, Mme Michèle STRASBACH.

merci

À Jacqueline, Maryse, Christine,  
Albert et Patrick pour l'aide  
apportée au bon déroulement de  
cette journée.

### Le saviez vous

- Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) est, en France, un établissement public de coopération intercommunale, régi par les dispositions de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales.
- Son fonctionnement est similaire à celui d'un Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) à la différence près qu'un Sivu ne dispose que d'une compétence, fixée dans ses statuts.

#### Pour de plus amples informations

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl\\_v2/2-CadreInstitutionnel-Chap1.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/2-CadreInstitutionnel-Chap1.pdf)



- Le SIVU « forestier » gère le travail des personnels bûcherons sur 24 communes pour une surface en forêt de 2711 Ha.



### Office National des Forêts

Jean-Marie LAULER, responsable de l'unité territoriale de Sélestat.  
Alain DEBERSIN, technicien forestier, chef de triage.

### Les Forestiers présents

Pascal BAUMERT  
Pascal HELBLING  
Didier HERTRICH  
Serge KLEIN  
Gilles WEBER  
Yann BAUER



Yann, la dernière recrue





## Comptes-rendus des conseils municipaux

### Résumé des délibérations du Conseil Municipal des 15/07,28/10 et 16/12/2019

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

	15/07/2019	28/10/2019	16/12/2019
Date des convocations	01/07/2019	17/10/2019	05/12/2019
Conseillers élus	11	11	11
Conseillers en fonction	10*	10*	10*
Conseillers présents	6	9	6
Absent (e)s excusé(e)s	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Sandrine TESORO</li> <li>Mme Catherine SCHMITZ</li> <li>M. Patrick HILBOLD</li> <li>M. Jérôme LAWI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Sophie MARCQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Sophie MARCQ</li> <li>Mme Sandrine TESORO</li> <li>M. Jérôme LAWI</li> <li>M. Jean-Marie KELLER</li> </ul>
Assiste à la séance	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Guillaume ZURCHER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Bernard HERMANN</li> <li>M. Guillaume ZURCHER</li> </ul>	
Rajouté à l'ODJ			<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat terrain communal</li> </ul>

\*Démission officielle de M. Arnaud ANTONI-ARRUS le 10/9/2018

\*\*Mme Christine HUCHELMANN en maladie (M. Patrick GIRARD tient le rôle de secrétaire)

#### RENOVATION D'UN BATIMENT : FENETRE RUE DU CHATEAU

M. le Maire lit la lettre de Mme SIEFERT Laurette qui annonce la rénovation d'un bâtiment (fenêtres) donnant sur la rue du Château. Les fenêtres étant déjà existantes et le périmètre n'étant pas en zone protégée, il n'est fait aucune objection. Des photos ont été fournies.

#### PREVOYANCE 2010-2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :



- Décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque prévoyance couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance.
- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.
- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
  - \* Le montant unitaire de participation par agent sera de 30 € mensuel.
  - \* Choisit de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement indiciaire de base, la NBI et le Régime Indemnitaire au taux de 1,50 %.
  - \* A chaque Agent sera proposé l'option 2 (200 % du traitement ou salaire de référence annuel net), décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) au taux de 0,27 %.
- Prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation prévoyance demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02% pour la convention de participation prévoyance.

ADOPTÉ	
15/07/2019	
En exercice	10
Présents	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

#### C'est quoi la prévoyance ?

La **prévoyance** est un terme générique pour parler des contrats d'**assurance** qui préviennent les risques liés à la personne. Les risques couverts sont le décès, une incapacité de travail ou l'invalidité

#### La différence mutuelle et prévoyance ?

La **prévoyance** est une protection sociale, au même titre que la **mutuelle**, dont les garanties ne couvrent pas les mêmes risques que la complémentaire santé.

#### Comment fonctionne un contrat prévoyance ?

Elle intervient en complément de la Sécurité sociale, pour garantir un maintien des revenus au salarié touché par une incapacité de travail ou une invalidité.

ADOPTÉ	
28/10/2019	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	7
Contre	1
Abstention	1



## LOCATION DE BIENS COMMUNAUX – RECUPERATION TAXE CHAMBRE D'AGRICULTURE



ADOPTÉ	
28/10/2019	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	6
Contre	2
Abstention	1

M. le Maire propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de + 1.66 % pour 2019, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages.

Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture à hauteur de 50 %, soit 0,0336 € à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2019 selon les pièces jointes à la présente délibération.

En conséquence, le maire sollicite les conseillers présents (M. François RIEHL, maire, membre concerné, locataire de terrains communaux, ne prend pas part au débat et ne participe pas au vote.

M. Albert HARTMANN, adjoint au maire, doyen de l'assemblée, préside la séance lors de la délibération et demande de bien vouloir approuver :

Le fermage est un type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un preneur, le fermier, le soin de cultiver une terre sous contrat.

- D'une part la hausse de l'indice national de fermage pour cette année de 1,66 %.
- D'autre part le calcul du taux à l'are de 0,03361 € servant de base à la récupération de la taxe de la Chambre d'Agriculture.
- Article 7588 pour les titres de recettes.

## PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE POUR ACHAT DE CADEAUX DE NOËL POUR LES ELEVES DE L'ECOLE DE LA SCHEER

Madame PETITJEAN, directrice de l'école de la Scheer Bolsenheim/Uttenheim sollicite les Communes pour une aide aux achats de Noël pour les enfants. Ce serait pour un cadeau collectif pour chaque classe (probablement un lot de livres pour un rallye lecture à Bolsenheim). Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 540 € pour tout le RPI, identique à celle de 2018, soit 270€ par commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2020.



## AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020.

ADOPTÉ	
28/10/2019	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### Pour en savoir plus

- Articles L.1612-1 et L.2121-29, du code général des collectivités territoriales
- Article 1.232-1 du code des juridictions financières.



- *Semaine épouvantable : pas un seul sondage d'opinion. Tant pis, nous essaierons de deviner tout seuls nos propres intentions (André Frossard).*
- *Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt (Lao-Tseu).*

## Le saviez-vous !

### Indice des fermages 2019

L'évolution de l'indice est utilisée pour la fixation du loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation agricole. L'indice est actualisé tous les ans avant le mois d'octobre, en tenant compte de l'augmentation des prix.

Le dernier indice national des fermages a été publié dans un arrêté du 12 juillet 2019 (Journal officiel du 20 juillet). Il a augmenté par rapport à 2018, avec une hausse de 1,66 %. Il s'agit de la première hausse de l'indice après une série de baisses pendant trois années consécutives.



Cet indice doit être utilisé pour actualiser les loyers entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020. Le prochain indice des fermages 2020 sera publié au cours de l'été 2020.





## PROGRAMME D' ACTIONS 2020 POUR LA FORET COMMUNALE

M. le Maire présente le programme des actions retenues :

- travaux de plantation/régénération. 10
- Travaux sylvicoles avec dégagement de plantation. 2-8-9
- toilette après exploitation. 1-10
- travaux de protection contre les dégâts de gibier. 10
- travaux divers ; abattage d'arbres. 7
- matérialisation des lots de bois de chauffage pour 2020.

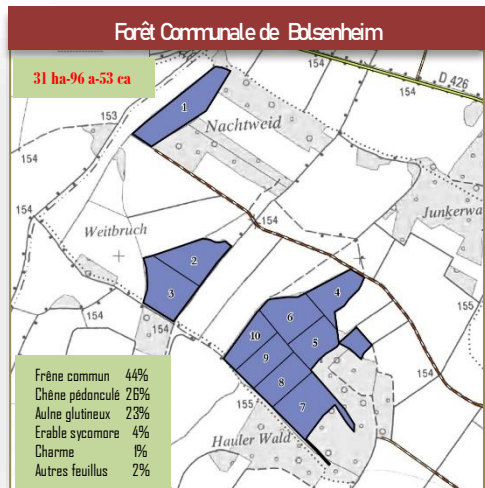
Travaux HT : 1.470 €  
Honoraires HT : 1.650 € + 87€

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge M. le Maire de signer le programme des travaux.

### ÉTAT DE PREVISION DES COUPES 2020

Après présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonné et bois sur pied.

Il donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.



La forêt communale de Bolsenheim

### DEVIS TRAVAUX ET COUPE 2020

Prestation d'encadrement et assistance technique:

- de travaux d'exploitation réalisés en régie et/ou en entreprise.
- de travaux patrimoniaux réalisés en régie et/ou en entreprise.

2200 € HT

### ADOPTÉ

28/10/2019

En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

### SYSTEME D'ALARME MAIRIE-ATELIER

Suite à l'effraction de cette année, un devis pour un système de télé-sécurité des biens a été sollicité auprès de la société COFINTEX 6 SA mandatée par l'assureur de la commune GROUPAMA.

Patrick GIRARD présente la proposition et les options.

Le devis proposé est de **3.446,15 € HT soit 4.135,37 € TTC**, pour une installation de base comprenant une remise GROUPAMA de **217,66 €**.

Après débat entre les différents conseillers présents il apparait qu'il est nécessaire :

- De renégocier la proposition de devis.
- D'étudier d'autres possibilités auprès d'assureurs de collectivités.

Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.



### Téléphonie Mobile

L'antenne de téléphonie mobile installée sur le ban de Bolsenheim est maintenant opérationnelle. Actuellement, seul Free possède un droit d'exploitation sur ce pylône et propose des vitesses d'exploitation de type 4G+ au maximum.

Prestataire	Emetteurs potentiellement opérationnels depuis Bolsenheim		
Orange	Rue du Stade	Rue de Heussern	Route d'Obernai
	Boulodrome	Stade	Château d'Eau
	67230 - Westhouse	67150 - Matzenheim	67150 - Erstein
Free	Chemin du Platane	Rue de la Gare	
	Neuland 67210 - Valff	D213 67150 - Bolsenheim	Goldweg 67150 - Erstein
Bouygues Télécom		Rue Georges Besse	Route d'Obernai
	Neuland 67210 - Valff		Château d'Eau 67150 - Erstein
Sfr			Route d'Obernai
	Neuland 67210 - Valff		Château d'Eau 67150 - Erstein

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

### Définitions

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire lors d'un passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et des transferts de compétences. Cela signifie que l'EPCI prélève lui-même la FPU et les communes membres reçoivent en compensation une "attribution" versée chaque année minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT.

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.



Le Conseil Municipal après délibération approuve le rapport du 11/09/2019 concernant les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Charges transférées au titre des compétences :
  - \* « Allocation vétérance (communes de l'ex CoCoBen) »,
  - \* « ALSH Erstein et Schaeffersheim »,
  - \* « Petite Enfance Erstein »,
  - \* « Fourrière »,
  - \* « Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein »,
  - \* « Gendarmerie d'Erstein ».
- Charges restituées au titre des compétences :
  - \* « Point lecture Daubensand ».

ADOPTÉ	
28/10/2019	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

## PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire lit un courrier d'une personne désireuse d'acheter une surface d'environ 1 are dans la partie constructible de la section C de la parcelle communale 471-k jouxtant la parcelle 602 (privée), afin d'y construire une maison d'habitation à cheval sur ces deux parcelles.

ADOPTÉ	
28/09/2019	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	6
Contre	2
Abstentions	1

Après étude du plan cadastral et débat des conseillers présents, il en résulte :

- Une majorité du Conseil Municipal est d'accord pour vendre la parcelle de terrain.
- Reste à voir conjointement avec l'acheteur une proposition de prix ainsi que les conditions d'achat. Ce point sera donc revu lors d'une prochaine séance



Photo non contractuelle (tracés approximatifs)

**16/12/2019** Le Maire expose l'entrevue qu'il a eue avec M. Alphonse SCHEECK (acqureur potentiel) en présence des Adjoints pour définir les modalités d'acquisition et notamment le prix.

La municipalité a proposé à M. Alphonse SCHEECK la vente de cette partie du terrain communal pour 14.000 € l'are, ceci en zone constructible. L'intéressé a accepté cette proposition mais souhaiterait acquérir la parcelle allant jusqu'à la Scheer, en ce qui concerne le verger, au prix de 300 € l'are. L'estimation des superficies est d'environ :

- 1,40 are en zone constructible
- 4,80 ares en verger.

Le projet a été longuement discuté mais les conseillers ont souhaité le report de ce point à la prochaine séance, pour une prise de décision définitive, après un temps de réflexion.

## USINES MUNICIPALES: ECLAIRAGE PUBLIC ET DT-DICT

Après rappel par Monsieur le Maire sur les prestations exercées par le Usines Municipales d'Erstein dans le cadre d'une précédente convention, il sollicite le Conseil Municipal pour la mise en place d'une nouvelle convention intégrant la réglementation liée à la mise en place d'un guichet unique et les obligations imposées par la norme UTE C18-510.

Le conseil municipal approuve cette nouvelle convention permettant de déléguer à la SAEM UME l'exploitation du réseau d'éclairage public ainsi que le traitement des DT-DICT (convention ci-après) et charge le maire de la signer. Les conseillers acceptent également comme chargé d'exploitation au réseau d'éclairage public, M. Marc BEYER pour toute la durée de la convention, à savoir de 2020 à 2022, et chargent le maire de signer le document qui s'y réfère.

ADOPTÉ	
16/12/2019	
En exercice	10
Présents	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstentions	0



## POINTS DIVERS

### Rassemblements non autorisés - CM 15/07/2019

Au cours de l'été plusieurs rassemblements nocturnes non autorisés de jeunes majeurs et mineurs ont eu lieu autour de la salle polyvalente et de l'étang de pêche. Cette jeunesse venant pour la plupart de villages alentour, souvent alcoolisée ; a occasionné de nombreuses perturbations. Perturbations qui ont nécessité l'intervention de la municipalité, de responsable d'association mais aussi de la gendarmerie qui a relevé de nombreuses identités.

### Remerciements - CM 28/10/2019

- Remerciements de Paulette et René SCHIEBER à l'occasion de leurs noces d'Or.
- Remerciements de M. Bernard HERMANN pour le cadeau adressé par la commune à l'occasion de ses 80 ans.

### Cambrilage

**CM 15/07/2019** Monsieur le Maire informe l'assemblée des dégâts subis lors du cambriolage de la mairie lors du week-end du 15/16 juin 2019. Une plainte a été déposée auprès de la brigade de Gendarmerie d'Erstein après une expertise des lieux du délit par ces derniers.

Des devis ont été demandés pour réparation des dégâts occasionnés sur des huisseries du bâtiment et du hangar communal.



**CM 28/10/2019** Voir décision du Conseil Municipal en page 16

### L'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer (AAES) - CM 16/12/2019

Les Amis de l'Ecole de la Scheer souhaiteraient utiliser une boîte aux lettres au 13, rue de l'Eglise pour la réception des courriers de l'association. Pas d'objection de la part du Conseil Municipal. Les modalités seront vues avec les adjoints au maire.

### Interventions de M. le Maire - CM 16/12/2019

M. le Maire remercie :

- les Adjointes au Maire et l'Adjoint Technique pour la mise en place des décorations de Noël, l'élagage des platanes à l'église et le broyage des branches mais aussi M. Michel WISSER pour l'aide qu'il a pu apporter.
- M. Albert HARTMANN pour l'installation d'un élément à la cuisine de la mairie.
- Aux organisateurs de la Fête de Noël des « aînés » et aux bénévoles qui ont aidé ce jour-là. Journée réussie et agréable.
- Mme Catherine SCHMITZ pour ses idées et la préparation des documents, cartes de transport, relatifs à la discipline dans le bus scolaire.
- Le Conseil de Fabrique, Mme Rachel HUYARD pour l'organisation du marché de Noël ainsi que les bénévoles.

### Interventions de M. Albert HARTMANN

#### Traitement des déchets communautaires - CM 15/07/2019

Lecture est faite du rapport concernant le traitement des déchets communautaires, celui-ci met en évidence les points positifs (Globalement en amélioration) .

M. Patrick GIRARD demande au vue des récentes actualités si on est en mesure de donner une note de moralité concernant le traitement des déchets en Alsace ou grand Est.

#### Route principale - CM 15/07/2019

Après réfection de la route principale (couche gravillonnée goudronnée), M. Albert HARTMANN demande s'il est maintenant possible de refaire le marquage des passages piétons et d'étudier le marquage des places de stationnement.

M. le Maire estime qu'il faut d'abord savoir si les travaux sont totalement terminés. Il en ressort des commentaires des membres présents qui estiment que la gestion des déviations et du blocage de la route at été très mal gérée par l'entreprise responsable des travaux.

## POINTS DIVERS (SUITE)

### Déclaration préalable - CM 16/12/2019

Déclaration Préalable pour clôture de M. Raymond HUBER : il n'a pas été formulé d'objection.

### Pompiers - CM 16/12/2019

Le Maire lit le courrier reçu du SDIS relatif au regroupement de la section de sapeurs-pompiers de Bolsenheim avec la section de Schaeffersheim (casernes siège) pour raisons opérationnelles, à compter du 1/1/2020.

Commentaire : Le matériel actuellement positionné à Bolsenheim sera déplacé vers Schaeffersheim à la date qui sera définie par le SDIS.



### Gendarmerie - CM 16/12/2019



La gendarmerie est intervenue sur demande de la Commune pour retrouver les propriétaires des véhicules mal stationnés ou pas à jour de documents de sécurité (assurances et contrôle technique).

### Intervention de Mme Catherine SCHMITZ

#### Problème de discipline dans le bus scolaire – CM 28/10/2019

Suite à des problèmes récurrents de discipline dans le bus scolaire, Madame Catherine SCHMITZ conseillère municipale dans la commune de Bolsenheim mais aussi parent d'élève et professeur des écoles soumet un projet « Règles du bus » sous forme d'un contrat simple entre parents, élèves et personnels d'encadrement.

Elle précise que le transport scolaire reliant les 3 bâtiments de l'école de la Scheer est organisé et financé par les communes de Bolsenheim et d'Uttenheim. De ce fait, il reste sous leur entière responsabilité.

Après avoir été validé par les membres du conseil municipal de Bolsenheim, le projet a été transmis à la commune d'Uttenheim en vue d'organiser une réunion avec la direction du périscolaire et les ATSEM pour un point de situation et l'avenir du projet



### Interventions de M. Patrick GIRARD

#### Radar Pédagogique - CM 15/07/2019

##### LE RADAR "PÉDAGOGIQUE"



Celui-ci indique que les derniers relevés de vitesse montrent une défaillance du système. Après prise de contact avec la société, il en ressort qu'il est nécessaire d'utiliser une nouvelle procédure de réinitialisation après chaque extraction des données et nécessite de changer les clefs USB nécessaires à l'enregistrement des données.

La prochaine maintenance en 2020 permettra certainement de changer les leds lumineuses HS.



#### Pare-brise trouvé à proximité des containers aériens - CM - 15/07/2019

Un pare-brise cassé a été trouvé près de l'étang de pêche. Après enquête il s'avère que ce dernier a été laissé là intentionnellement par une entreprise de dépannage à domicile, facilement identifiée. Injonction faite sous peine de plainte auprès de la Gendarmerie, cette dernière est venue récupérer l'objet du délit .

- J'ai dit à votre secrétaire de mairie : de deux choses l'une ! ou c'est comme ça ... ou c'est pas autrement.
- On ne vous demande pas de faire grand chose, sauf d'en faire beaucoup.
- Oui monsieur le maire, vous êtes responsable des cacas de chien dans les rues, même si ce n'est pas vous qui les faites personnellement.
- Je suis sur que le maire se touche les dessous de table.

**Bétisier  
des  
mairies**



## POINTS DIVERS (SUITE)

### Achat de tableaux numériques informatiques (TNI) pour les 3 classes de du RPI de l'école de la Scherr.



**CM - 28/10/2019** Suite à une proposition de Madame Céline PETITJEAN professeur des écoles et une volonté de la municipalité de mettre à profit une subvention de 650 € de la CCCE pour l'achat de matériels informatiques, M. GIRARD présente des devis au Conseil Municipal.

Ces devis (12 580,80 € & 11 934,42 €) représentent un achat groupé pour les 3 classes du RPI de Uttenheim et Bolsenheim. Avant de prendre une décision, M. GIRARD au nom de la municipalité de Bolsenheim, demande à rencontrer le référent informatique de la circonscription pour l'éducation nationale.

**CM - 16/12/2019** L'achat de 3 tableaux numériques pour le RPI Bolsenheim/Uttenheim est acté et sera inscrit au budget primitif 2020. Le choix du prestataire reste à définir lors d'un prochain Conseil Municipal.

### Point sur les subventions CCCE.



M. GIRARD fait le point sur 4 dispositifs d'aide mis en place par la CCCE pour le soutien aux associations :



- Au titre de soutien aux opérations d'investissement.
- Au titre de la location de chapiteaux
- Au titre des activités régulières et permanentes organisées pour les jeunes de 3 à 18 ans.
- Au titre de l'enveloppe de soutien de la vie associative.

Il s'attarde plus particulièrement sur le 4<sup>e</sup> point concernant l'aide à la vie associative et explique que :

- Cette aide de 2000 € / année civile est destinée aux associations choisies par M. le Maire dans le cadre d'actions de petits investissements ou de fonctionnement.
- La (les) demande (s) est (sont) instruite (s) par les instances de la CCCE après réception du (des) dossier (s) avalisé (s) par le Maire de la commune.
- Chaque dossier de demande doit contenir les devis concernant le projet associatif.
- La réalisation du projet ne peut se faire qu'à la réception de l'accord des instances de la CCCE.
- Les subventions sont versées directement aux associations.



Le document explicitant les modalités d'application et d'attribution des subventions est arrivé tardivement (septembre) pour un dépôt de devis au plus tard le 15 novembre. C'est pourquoi, pour l'année 2019, un choix arbitraire a été fixé. Ladite subvention est attribuée à l'ASLCB pour la rénovation intérieure de la salle polyvalente. Rénovation qui profitera ainsi au plus grand nombre.

L'année 2020 pourra voir naître d'autres projets par d'autres associations, alors pensez-y !



Réception des ridelles chez Maurice PFISTER

Le fleurissement du village demande beaucoup d'attention et de gros efforts d'entretien. C'est le cas pour les 2 chariots mis en place aux extrémités du village. Le traitement du bois et le remplacement des pièces usées sont monnaie courante et le stockage en hiver à l'abri des intempéries une nécessité. Pour cela, nous pouvons compter sur Maurice PFISTER qui d'une part nous prête un local de stockage mais nous a aussi fourni 2 grandes ridelles pour d'éventuelles réparations sur les chariots. Un grand MERCI à lui.



## Infos, divers

### CAMBRIOLAGES

Votre vigilance est indispensable



#### LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE au domicile

- \* Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.
- \* Prenez des dispositions pour ramasser votre courrier.

#### INFORMEZ VOTRE VOISINAGE de votre absence

- \* Si vous l'avisez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre votre domicile en votre absence. (relevé du courrier, ouverture des volets..)
- \* Cette solidarité, en lien avec la police ou la gendarmerie

#### PROTÉGEZ vos accès

- \* Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres garage) et à fermer vos volets à la nuit tombée.
- \* Optez pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
- \* Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage :  
**APPELEZ le 17 ou le 112**

- Opposition bancaire : 0 892 705 703
- Opposition chéquier : 0 892 683 208
- Téléphones portables volés  
Faites bloquer votre téléphone en donnant votre IMEI relevé au préalable en composant le :



**\*#06#**

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

### Le CODEV, vous connaissez ?

Instance démocratique indépendante  
Construction collective d'avis par le débat ouvert

Le Conseil de DEveloppement (CODEV),



créé le 30 janvier 2019, est composé de 14 membres bénévoles issus de la société civile des 28 communes de la CCCE.

Le CODEV est une instance consultative pour aider la Communauté des Communes du Canton d'Erstein dans ses choix. C'est un lieu de réflexion prospective et transversale pour alimenter et enrichir les projets du territoire. C'est une force de proposition, un laboratoire d'idées. C'est un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun. Le CODEV s'est intéressé à 4 thèmes d'étude :

- Participation à la vie citoyenne, vie associative et animation du territoire.
- Mobilité.
- Environnement et cadre de vie.
- Économie et attractivité.



- Vous souhaitez être un acteur actif sur notre territoire pour bien vivre tous ensemble ?
- Vous souhaitez apporter votre contribution à la collectivité ?
- Vous voulez partager votre expérience, votre expertise, votre savoir-faire ?

**Prenez contact avec le CODEV.**

[conseil.developpement@cc-erstein.fr](mailto:conseil.developpement@cc-erstein.fr)

#### Un des thèmes de travail du CODEV

**Favoriser le transport en commun transfrontalier**  
Étendre sur le territoire de la Communauté de Communes l'Europass, aujourd'hui en place sur l'Eurométropole et l'Ortenau.

Ce « pass » permet grâce à une tarification mutualisée et attractive l'accès à tous les transports en commun (train, bus, tram).

Une perspective que le CODEV encourage et démarche auprès des instances concernées pour sa réalisation.







## Infos, divers

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES  
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)**

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663\*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020**

**RECENSEMENT**  
de la population 2020

Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

**Du 16 janvier au 15 février**

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

I  
N  
F  
O  
S

### Histoire d'eau

Synthèse du contrôle sanitaire périmètre de Benfeld - Erstein Sud, secteur Erstein sud

#### Origine

Le secteur ERSTEIN Sud est alimenté en eau par 4 forages. L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant distribution.

#### Qualité de l'eau du robinet

Les 34 prélèvements d'eau pour ces mesures sont effectués en sortie de la station de traitement, au réservoir et sur le réseau par le Centre d'Analyses et de Recherches.



BACTERIOLOGIE		Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution
Analyses bactériologique réalisées sur le réseau	21	Eau de très bonne qualité bactériologique
Analyses non conformes	0	
Taux de conformité	100%	
DURETE, PH		Référence de qualité: pH 6,5 à 9
Dureté	30,2 °f	Eau très dure (très calcaire) et à l'équilibre
pH	7,5	
NITRATES		Limite de qualité 50 mg/l
Teneur moyenne	11,4 mg/l	Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates,
Teneur Max	16,0 mg/l	
CHLORURES		Référence de qualité: Chlorures 250 mg/l
Teneur moyenne	77,3 mg/l	
SODIUM		Référence de qualité: Sodium 200 mg/l
Teneur moyenne	12,1 mg/l	
FLUOR		Référence de qualité: 1,5 mg/l
Teneur moyenne	0,07 mg/l	
PESTICIDES		Limite de qualité: 0,1 µg/l
Commentaire		Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualités et néant pour les autres.
MICROPOLUANTS		Limite (s) de qualité : variables selon type
Commentaire		Résultats conformes aux limites
SOLVANTS		Limite(s) de qualité : variables selon type
Commentaire		Résultats conformes aux limites
RADIOACTIVITE		Limite de qualité : 10000 Bq/l
Commentaire		Résultats conformes à la limite
AUTRES		Limite (s) de qualité : variables selon type
Commentaire		Résultats conformes aux limites



Les résultats de ces dernières analyses montrent que l'eau produite et distribuée par le SDEA dans le secteur Erstein Sud est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

### Recommandations



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.





## Culture et patrimoine



Une ancienne tradition alsacienne. Très bruyante !



Les jeunes du village prêts pour un festival acoustique

Sont identifiés

- SCHIEBER René
- KORNMANN Marcel
- HOFFMANN Alphonse
- HOFFMANN Georges
- REIBEL Gérard

Photo

Devant la maison de  
SCHOTT André  
22, rue de l'église  
Bolsenheim

Quelques décennies séparent ces photos. Les souvenirs de cette tradition, consistant à faire un maximum de huit pour porter bonheur aux mariés, sont néanmoins intacts.

Les jeunes gens remplissaient le tube en fer de chlorate de soude et de soufre, puis l'obturaient à l'aide du cylindre.

Ils frappaient ensuite, murs, pierres afin de provoquer « l'explosion du mélange ». On peut comprendre la disparition de cette tradition, dans notre société moderne tant les dégâts n'étaient pas anodins.

**AVERTISSEMENT**



*Cette tradition présentait un certain danger et ne doit pas être reproduite !*

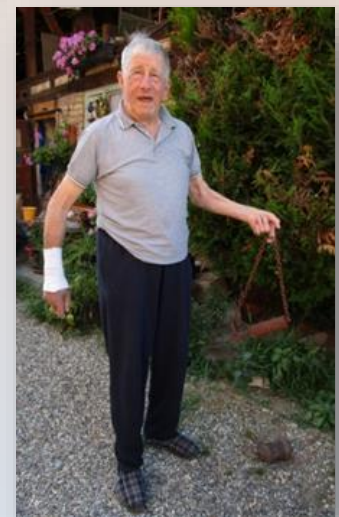


## Fiche technique

Le chlorate de soude était utilisé comme désherbant (interdit maintenant). Mélangé à du soufre dans certaines proportions, il devient un mélange déflagrant puissant **très instable** à la chaleur tout comme aux chocs. Le mélange pourrait se faire également avec du sucre et (ou) du charbon. Ces produits étaient très courants à l'époque (désherbant pour le Chlorate de soude et le soufre utilisé dans les vignes ou pour assainir les fûts de vin).

Techniquement, le tube en métal sert de "chambre à poudre" pour le mélange. Bouché d'un côté et obturé par le cylindre en métal plein de l'autre qui sert alors de percuteur.

Lors de la frappe de l'engin contre une surface solide et dure, le choc provoque la déflagration du mélange instable. C'est le principe de base d'une amorce de cartouche.



René SCHIEBER avec le souvenir de son adolescence







## Les jeux (pas que pour les enfants...)

### Plus ou moins

Les deux signes mathématiques « plus petit que » (<) et « plus grand que » (>) vont vous permettre de compléter cette grille de chiffres allant de 1 à 6. Attention, un même chiffre ne peut être utilisé qu'une seule fois par ligne et par colonne.

	<		4				1
4		^		5		^	
		3					5
				2	4		
	^		^		5		^
2			5				



### La vie d'un ver



Une encyclopédie en 10 volumes est rangée dans l'ordre sur une planche de bibliothèque. Chaque volume est épais de 4,5 cm pour les feuilles et de deux fois 0,25 cm pour la couverture. Un vers né en page 1 du volume 1 se nourrit en traversant perpendiculairement et en ligne droite la collection complète et meurt à la dernière page du dixième volume.

Quelle distance aura-t-il parcourue pendant son existence ?

### Toujours plus

Formez de nouveaux mots en combinant les 7 lettres du mot de départ et celle suivante ligne

<b>B O I S A G E</b>	+	<b>L</b>	=	<input type="text"/>
<b>V I T A L E S</b>	+	<b>F</b>	=	<input type="text"/>
<b>M E N U I S A</b>	+	<b>N</b>	=	<input type="text"/>
<b>L O N G U E T</b>	+	<b>I</b>	=	<input type="text"/>
<b>T R A N S F O</b>	+	<b>E</b>	=	<input type="text"/>



Combien de gouttes d'eau peut-on mettre dans un verre vide ?

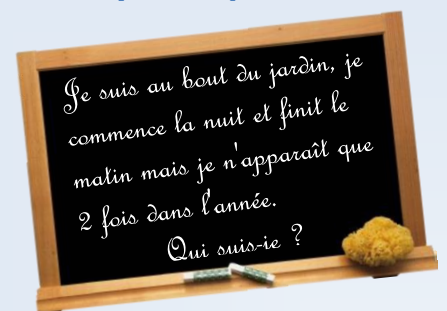
### Initiales

Les 4 personnes correspondant aux indices partagent les mêmes initiales : **AA**

Identifiez ces 4 inconnus !

1. On est fou de cet opticien, paraît-il
2. Elle joue la belle Karine dans « La Vérité si je mens ! »
3. Elle a donné des cours de chant mémorables dans Star Academy.
4. Cet écrivain Humoriste était le roi du calembour.

### Qui suis-je ?



### Les solutions du numéro précédent

#### Plus ou Moins

5	2	3	6	4	1
4	1	2	5	3	6
2	5	6	3	1	4
6	3	<	4	1	5
1	4	5	2	6	>
3	6	1	4	2	5

#### Mots rayés

R	X	I	D	E	S	→	A
F	X	U	I	T	E	→	R
C	A	L	X	E	R	→	M
V	X	I	N	E	S	→	A
M	A	I	X	R	E	→	G
R	A	T	I	O	X	→	N
X	L	U	N	E	S	→	A
X	O	U	R	S	E	→	C

#### Nombre de nombres

On peut former 12 nombres

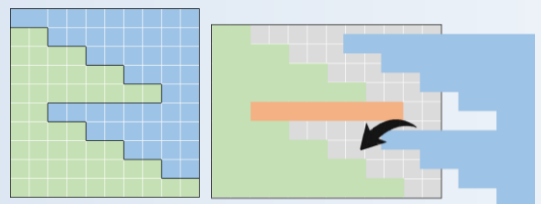
- 24, 80, 90, 104, 110,  
120, 124, 180, 190,  
400, 410, 420.

#### Invitation au cinéma

Il vaut mieux inviter deux amis en même temps.

Si j'invite un ami deux fois, ça me fait acheter 4 places (2 pour lui et 2 pour moi). Si j'invite deux amis en même temps, je paye que 3 places (2 pour eux et 1 pour moi).

#### Découpons la moquette



Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.

Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel



## Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, les 32 pages imprimées par foyer de Bolsenheim (210 foyers) représente 6720 pages (plus de la moitié d'un arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.



## Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : [contact@bolsemer.fr](mailto:contact@bolsemer.fr)

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le QR code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer.

A ce jour **19 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsemer Blaettel, soit une économie de **152 feuilles A3** (8 x 19) à imprimer. Merci pour ce geste écologique, continuons nos efforts !

## Les derniers mots

Fehler mache alli Lit.

*Tous commettent des fautes,*

D'Gscheidi grad wie d'Dumme,

*Les sensés comme les sots,*

Nur einer wo macht nit,

*Seul celui qui ne fait rien*

Ohne z'mache kanne üskumme.

*Parvient à ne pas en commettre.*

Wenn d'müetter nit "nei" kannesage,

*Quand la mère ne sait pas dire « non »*

Lernt s'kind nit "ja" sage.

*L'enfant n'apprend pas à dire « oui ».*

Ewli Nachricht glicht dem Schneeball,

*Mauvaise nouvelle est comme boule de neige*

je meh man ihn wältzt, desto

*Plus on la roule*

grösser er Werd.

*Plus elle grandit.*

Wenn dich And're sollen achten,

*Si les autres doivent te respecter,*

Dich und das Benehmen dein,

*Toi et ton comportement*

Musst du erst vor allem trachten,

*Il faut avant tout chercher*

Würdig deiner selbst zu sein.

*A être digne de toi-même !*